

LE 22 JANVIER, PARINI DISAIT TOUJOURS NON AUX REVENDICATIONS PRINCIPALES DE L'UNION SNUI-SUD TRESOR POUR TOUS LES AGENTS

Malgré un ordre du jour pléthorique (Règles de gestion pour tous les grades, organisation et fonctionnement des SIP) et de très mauvaises conditions de dialogue social (pas de documents de travail précis, présence limitée du DG), l'Union SNUI-SUD Trésor a tenu à participer au groupe de travail du 22 janvier pour interpeller le Directeur Général sur 5 points essentiels pour les agents.

En déclaration liminaire, l'Union SNUI-SUD Trésor a livré son analyse du courrier que le Directeur Général avait dû envoyer aux syndicats suite aux réunions des 13 et 14 janvier qui s'étaient terminées prématurément.

Mais, auparavant, nous avons dénoncé la méthode employée par le DG qui a passé une heure à rappeler ce que nous avait déjà dit M. Rambal en novembre dernier.

Nous avons également dénoncé le fait que l'administration débutait ce groupe de travail avec de nouvelles annonces concernant le choix des A+ à la tête des SIP et qu'elle attendait en réponse nos prises de position sans que nous puissions en débattre avec les agents.

En définitive, entre l'occupation abusive du temps de réunion par le Directeur Général et la liste importante de questions et de revendications, les interventions liminaires ont duré jusqu'à 12h15 et tous les points de l'ordre du jour n'ont pas été examinés. Sur l'essentiel, Parini campe toujours sur ses positions de refus. A nous de le faire bouger en février, après la grève du 29 janvier, lors de la reprise (et clôture) des discussions sur le bilan des 12 premiers SIP.



Arrêt des suppressions d'emplois et augmentation des recrutements par concours

Si le Directeur Général confirme qu'il va intervenir « de manière circonstanciée » auprès du ministre sur le sujet des suppressions d'emplois, c'est plus pour se « dédouaner administrativement » par rapport à la politique gouvernementale que pour peser dans le but de l'infléchir. Par contre, alors qu'il en a la possibilité, il ne s'est pas assez engagé sur une augmentation chiffrée du nombre de lauréats pour les listes principales et complémentaires des concours 2008. Au mieux s'est-il engagé à nous communiquer le nombre de postes vacants lors d'une prochaine réunion et à y remédier, mais dans quelle mesure ?

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, la question des « marges de gestion », c'est-à-dire la différence existante entre le nombre d'implantations officielles et le nombre réel d'agents en poste, peut et doit être résolue rapidement. Il est en effet plus qu'urgent de combler toutes les vacances de postes par des agents en chair et en os.

Bilan des SIP, corrections des erreurs (y compris en SIE) et desserrement du calendrier de généralisation

L'annonce par le Directeur général d'un prochain point d'étape en juillet, du décalage en mars-avril des opérations envisagées de janvier à avril et du report à l'automne des créations de SIP initialement prévues de juillet à septembre marque une légère prise en compte de notre demande.

Mais nombre de questions demeurent sans réponse :

- Quand et comment vont être corrigés les problèmes déjà rencontrés dans les 12 SIP préfigurateurs que l'Union SNUI-SUD Trésor a dénoncés les 13 et 14 janvier ?
- Quand et comment les plateaux des SIE, partout, vont être abandonnés ?
- Quand et comment les nouvelles formes d'accueil (électroniques, guichet unique...) vont être prises en compte dans le calcul des charges de travail au niveau d'un Hôtel des Finances ?
- Quand et comment des agents chargés du recouvrement IS, TS et TP vont intégrer les SIE ?
- Pourquoi tant d'obstination à vouloir boucler la fusion en 2012 malgré les difficultés ?

Pour régler correctement tous ces sujets, ainsi que ceux évoqués dans notre contre bilan (publié dans l'Unité n° 916 et dans l'Unitaire n° 135), il faut du temps et surtout ne pas étendre à loisir le nombre de SIP.

Les premiers reports de SIP ne sont donc pas suffisants et lors des CTP Locaux de création, dont les convocations doivent être reportées tant que le bilan national n'est pas correctement établi, nous vous appelons à accompagner vos militants locaux pour exprimer toutes vos revendications, quel que soit votre service.

Taille des SIP et refus de la polyvalence

Lorsque M. Parini déclare nous avoir écouté en abaissant la taille maximum des SIP de 70 à 60, il s'agit en fait d'un tour de passe-passe puisqu'il extourne de son décompte les agents des cellules CSP et l'encadrement notamment. Le combat contre les méga structures doit donc se poursuivre et l'annonce de la création systématique d'un adjoint au chef de SIP doit être confirmée pour que les discussions à venir en février sur l'organisation et le fonctionnement des SIP gagnent en crédibilité.

Cela dit, le Directeur Général ne semble plus fermé sur la création de SIP que nous revendiquons dans certaines villes, ni sur la « découpe » de CDI déjà regroupés ou en projet pour 2009.

Par contre, il persiste à ne pas vouloir appliquer aux missions foncières ce qu'il prétend vouloir faire avec le recouvrement, c'est-à-dire la non polyvalence. Toutefois, le gel des rapprochements CDI-CDIF est confirmé jusqu'à une date indéterminée, au moins après 2010.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, la création d'un secteur foncier en CDI, tout comme la clarification des doctrines d'emploi en SIE et dans tous les services, sont indispensables pour garantir la sauvegarde des différents savoir-faire des agents.

Pour des règles de gestion justes et objectives, pour la « revalo »

Lors de la réunion du 22 janvier, seules les sujets concernant les A+ (critères de choix et harmonisation indemnitaire) et les règles de gestion des agents de l'ex DGCP rejoignant un SIP ont été abordées au fond. Un compte rendu particulier sur l'encadrement des SIP est disponible sur snui.fr.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, l'harmonisation indemnitaire pour les A+ provoque un accroissement des écarts de rémunération avec les autres agents totalement injuste et inadmissible. Il y a donc urgence à faire ouvrir le sujet de la revalorisation pour les agents C, B et A.

« L'harmo », c'est le ministre qui l'a décidé comme une conséquence de son choix de fusion globale, « la revalo », c'est ce que revendique en plus l'Union SNUI-SUD Trésor !

Concernant les règles de gestion des collègues chargés du recouvrement dans les SIP, l'Union SNUI-SUD Trésor a exigé que les principes accordés aux cadres (objectivité, règle de l'ancienneté) soient appliqués à tous les agents afin que ceux-ci ne subissent aucune pression particulière ni ne soient menacés de sanctions.

Face à l'unanimité des syndicats présents (la CGT ayant préféré quitter la séance dans la matinée), l'administration a été contrainte de revoir ses intentions de départ.

En fait, nous avons exigé que le volontariat pour rejoindre un SIP soit garanti par un système de priorités en 4 niveaux : d'abord, peuvent postuler les agents exerçant la mission recouvrement dans la trésorerie concernée par un SIP, ensuite tous les agents « recouvrement » du département, puis tous ceux affectés à la résidence où est créé le SIP et enfin, si personne n'est volontaire, offrir les postes à tous les agents ex DGCP du département. Pour chacun de ces niveaux de priorité, c'est bien entendu la règle de l'ancienneté administrative qui sera utilisée pour départager les candidats.

D'autre part, nous avons aussi exigé l'abandon de l'obligation de rester bloqué 2 ans sur le poste en cas d'option pour la filière fiscale ainsi que l'harmonisation indemnitaire immédiate dès l'intégration dans la filière fiscale. L'Union SNUI-SUD Trésor a également rappelé sa revendication portée à l'automne concernant l'harmonisation totale et rapide pour les agents de l'ex DGCP même s'ils demeurent en Gestion Publique.

Sur tous ces sujets, l'administration a reconnu la pertinence des revendications et s'est engagée à nous communiquer ses nouvelles orientations vers la mi-février.

Enfin, l'Union SNUI-SUD Trésor a rappelé son opposition à la disparition des filières de gestion en 2012 et à la casse du statut tel que l'envisage le rapport Silicani (livre blanc). L'administration a répondu qu'un statut particulier serait créé pour les agents de la DGFIP, ce qui, de notre point de vue, ne préjuge pas de la disparition des règles de gestion spécifiques aux filières « ex DGCP » et « ex DGI ».

Grève le 29 et multiplication des actions dans tous les futurs SIP

Cette réunion du 22 janvier n'est donc pas terminée et il reste à batailler sur l'organisation et le fonctionnement des SIP. La suite aura lieu début février, juste après la grève du 29 janvier qui marquera aussi la forte opposition des agents aux réformes en cours.

Dès le 30 janvier, l'Union SNUI-SUD Trésor appelle tous les agents à se réunir et à débattre de la poursuite de la mobilisation.

- Refusons ensemble la mise en place de nouveaux SIP tant que les problèmes existants ne sont pas réglés (emplois, conditions de travail...)
- Battons nous ensemble contre la polyvalence excessive en exigeant notamment la création de secteurs fonciers en CDI et la redéfinition de portefeuilles de dossiers en SIE
- Revendiquons ensemble la revalo immédiate des régimes indemnitaires, la création de CDI/SIE, le maintien du réseau des trésoreries et l'arrêt des suppressions d'emplois
- Inscrivons nous dans les suites de la grève du 29 que proposeront les intersyndicales